

## Programme de subvention à l'achat de produits d'hygiène durables Conditions d'admissibilité au programme

Nom et prénom du propriétaire : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Montant de l'achat (sans inclure les taxes de vente) : \_\_\_\_\_ \$

### **Documents justificatifs à joindre à la demande**

- Preuve de résidence (ex. permis de conduire, compte de taxes municipales, facture de compte d'électricité, etc.);
- Copie de reçu d'achat des produits d'hygiène durables daté d'un maximum d'un an précédant le moment du dépôt de la demande;

Les produits visés par ce programme sont :

- Les coupes menstruelles ;
- Les culottes menstruelles ;
- Les serviettes hygiéniques lavables ;
- Les sous-vêtements avec protection pour l'incontinence ;
- Les protections réutilisables pour l'incontinence.

Le montant remboursable couvre jusqu'à 50 % des frais liés à l'achat de produits d'hygiène durables jusqu'à un montant maximal de 100 \$ (sur les prix d'achat avant taxes);

Municipalité de Piedmont - Service de  
l'urbanisme et de l'environnement  
*PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT DE  
PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES*  
670, rue Principale, Piedmont, Québec, J0R 1K0  
[environnement@piedmont.ca](mailto:environnement@piedmont.ca)

